



Pendant la pandémie de COVID-19, votre Service de sécurité incendie de la [Ville de Trois-Pistoles](#) vous propose une série de capsules de prévention. Suivez-nous pour obtenir nos conseils et partagez-les!

28 avril 2020

Capsule #3 de prévention : Le plan de sécurité civile

Lors d'une situation d'urgence, la **municipalité est responsable d'assurer la protection des personnes et des biens sur son territoire**. À cette fin, elle doit planifier les mesures d'urgence et coordonner les interventions en sécurité civile sur son territoire. La Ville de Trois-Pistoles a adopté en janvier 2020 un plan de sécurité civile en conformité avec les dispositions du [Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre](#).

Les objectifs de ce plan sont :

- d'identifier les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée ainsi que les populations et les biens plus vulnérables à ceux-ci sur le territoire;
- de mettre en place des mesures permettant à la municipalité de réagir promptement lors de tout type de sinistre;
- de prévoir le recours à des ressources additionnelles lors de sinistres grâce à l'établissement d'ententes avec d'autres municipalités ou organisations afin d'augmenter la capacité de réponse de la municipalité;
- de prévoir des modalités de collaboration avec diverses organisations pouvant être engagées dans la gestion des sinistres.

Le plan décrit les mesures planifiées par la municipalité afin de :

- répondre aux divers besoins communs pouvant être générés par les sinistres;
- s'assurer d'une mobilisation et d'un déploiement optimaux des ressources;
- permettre une intervention et un rétablissement les plus rapides et efficaces possibles dans ces situations.

Ce plan se veut un document évolutif. Au fur et à mesure du développement de notre démarche de planification de la sécurité civile, il est appelé à se bonifier, et ce, tant en matière de connaissance des risques présents sur notre territoire que dans les quatre dimensions de la sécurité civile que sont la **prévention**, la **préparation**, l'**intervention** et le **rétablissement**. Il s'inscrit dans une démarche misant sur l'**amélioration continue** ainsi que dans le **développement d'une culture de sécurité civile au sein de la municipalité**.

Pour être prêt en cas d'urgence, chacun peut faire sa part et tout débute à la maison avec votre **plan familial de sécurité**. Assurez-vous **d'avoir en main votre trousse d'urgence 72 heures complète et accessible et voyez à la mise** à jour votre liste des coordonnées en cas d'urgence. Consultez le site web du [ministère de la Sécurité publique](#) (MSP) pour tous les détails entourant le plan familial et la trousse d'urgence.



Pascal Rousseau, coordonnateur municipal de la sécurité civile et directeur, Service de sécurité incendie et sécurité civile
418 851-1995 poste 4250
p.rousseau@ville-trois-pistoles.ca

